

Parlez-vous « climat » ?

Règle des 3 x 20 :

Objectifs pour 2020, inscrits dans le « paquet énergie-climat » adopté par l'Union Européenne en décembre 2008 :

- réduire de 20% des *émissions de gaz à effet de serre (GES)*¹ (par rapport à leurs niveaux de 1990)
- porter à 20% la part d'*énergies renouvelables* dans la consommation
- réaliser 20% d'économies d'énergies.

Autonomie énergétique :

Pour un territoire, désigne le fait de **produire la totalité de l'énergie** dont il a besoin.

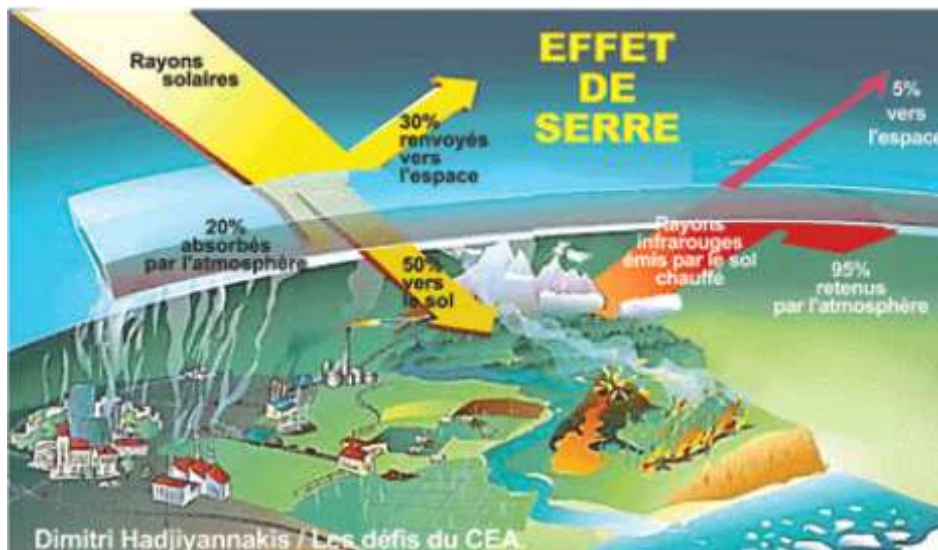
Changement Climatique :

Modification durable des paramètres statistiques du climat global de la Terre ou de ses divers climats régionaux, due à des processus naturels ou plus récemment aux activités humaines.

Le changement climatique anthropique est l'évolution du climat qui est attribuée aux *émissions de GES* engendrées par les activités humaines.

Effet de serre :

La plus grande partie du rayonnement solaire traverse directement l'atmosphère pour réchauffer la surface du globe. La terre, à son tour, "renvoie" cette énergie dans l'espace sous forme de rayonnement infrarouge. Les *GES* absorbent ce rayonnement renvoyé par la terre, empêchent l'énergie de passer directement de la surface du globe vers l'espace, et réchauffent ainsi l'atmosphère.



L'augmentation de la teneur atmosphérique en *GES* peut se comparer à la pose d'un double vitrage : si les apports de rayonnements solaires à l'intérieur de la serre restent constants, la température s'élèvera.

Emissions de Gaz à Effet de Serre :

Pour les émissions d'origine humaine, on distingue :

- les **émissions d'origine énergétique** (qui proviennent de la consommation d'énergie : transports, chauffage...)
- les **émissions d'origine non-énergétique** (élevage, engrais azotés, etc).

Energies renouvelables (EnR) :

Energies dont la consommation n'aboutit pas à la diminution des ressources naturelles, parce qu'elles font appel à des **éléments qui se recréent naturellement**. Contrairement aux énergies fossiles, les énergies renouvelables sont inépuisables et n'émettent pas de *GES*. Elles comprennent :

- l'énergie solaire
- l'énergie éolienne
- l'énergie hydraulique : (rivières, océans)
- la biomasse : utilisation de matière d'origine organique (bois, déchets verts...)
- l'énergie géothermique (énergie de la Terre)

¹ Les mots et expressions en italique renvoient à d'autres définitions de la fiche « Parlez-vous climat ? »

Energivore :

Néologisme qualifiant un objet, un secteur d'activités... particulièrement **consommateur d'énergie**.

Episodes ou événements météorologiques extrêmes :

Rares et souvent violents, ils regroupent :

- les inondations
- les sécheresses
- les vagues de chaleur ou de froid, d'orages violents, de blizzards, de tempêtes de pluie verglaçante, d'ouragans ou de tornades.

Certains de ces phénomènes peuvent être considérés comme extrêmes à un endroit et normaux ailleurs.

Gaz à effet de serre (GES) :

Composants gazeux qui contribuent par leurs propriétés physiques à l'*effet de serre* : ils retiennent le rayonnement infra-rouge émis par la terre, ce qui contribue à son réchauffement. L'*effet de serre*, est amplifié par une concentration plus importante de ces gaz dans l'atmosphère.

Dioxyde de carbone : principal GES produit par l'activité humaine ; Autres GES : méthane, protoxyde d'azote, etc.

Mode de déplacement alternatif :

Solution différente des modes de déplacements traditionnels (voiture notamment), ce terme regroupe :

- l'auto-stop
- le covoiturage
- l'auto-partage (utilisation à plusieurs de véhicules, au sein d'une coopérative ou association)
- les modes de déplacements doux, c'est à dire sans apport d'énergie autre qu'humaine (marche à pied, vélo, trottinette...).

Plan Climat Territorial :

« Projet territorial de développement durable axé sur la lutte contre le *changement climatique* et l'adaptation à ses effets »².

Plan Climat National :

« Plan d'actions du Gouvernement pour être à la hauteur du défi majeur que constitue le *changement climatique*. »³ Lancé en 2004 (actualisé en 2006), il vise à diviser par 4 les *émissions de GES* pour 2050.

Tonne équivalent CO₂ (teqCO₂) :

Unité permettant d'exprimer les *émissions de GES* d'une entité (territoire, entreprise, etc).

Les *GES* ne possèdent pas tous la même contribution à l'*effet de serre*. Le pouvoir de réchauffement d'un gaz comprend sa capacité à intercepter des rayonnements pour les retourner vers la terre (*effet de serre*) et sa durée de vie dans l'atmosphère. Il est calculé comparativement au CO₂, ce qui permet d'avoir une échelle de comparaison.

Une émission d'une tonne d'équivalent CO₂ représente une émission ayant le pouvoir de réchauffement d'une tonne de CO₂. Par exemple, une émission d'une tonne de méthane, correspond, en terme de pouvoir de réchauffement, à l'émission de 21 tonne de CO₂, soit 21 tonne d'équivalent CO₂.

Tonne d'équivalent pétrole (tep) :

Unité d'énergie correspondant à l'énergie dégagée par la combustion d'une tonne de pétrole.

Sources : ADEME ; Conseil canadien des ministres de l'environnement ; Ecopédia ; Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire ; Wikipédia

² Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire www.effet-de-serre.gouv.fr

³ Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire www.ecologie.gouv.fr